

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 011-211103924-20240328-CFU\_M49\_2023-BF

2024-05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de  
TOURNISSAN**

**Séance du 28 mars 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'An Deux Mil Vingt Quatre le vingt huit mars à dix huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Tournissan , s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marilyse RIVIERE.

Date de convocation : 24 mars 2024

Présents :

Etaient présents :RIVIERE Marilyse,MENDOZA Marie Claude,GUILHAUMOU Liliane,TERNOIS Sandrine,MAZUQUE Sébastien, CAPDEVILA Sylvia,GAMBERONI Marine,BOZEC Richard

Absents : BIGOU Idriss, CHOUANET Steeve, ARNAUD Jean-Bernard

Procurations :

Procuration de BIGOU Idriss à Marie-Claude MENDOZA

**VOTE :**

**Pour : 8 Abstention :0**

**Contre : 0**

**OBJET :**

**Année 2023 Année APPROBATION DU CFU M49 Année 2023**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Marilyse RIVIERE,Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGT) et notamment l'article L 2222-3 Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion .

Vu la délibération du 15 avril 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction des Finances Publiques (DDFIP)

Vu le Compte Financier Unique de l'Année 2023 de la Commune de Tournissan en M49

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU .

Après en avoir délibéré

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

A la majorité des suffrages exprimés,Mme le Maire n'ayant pas pris part au vote.

**APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 en M49**

**DONNE Pouvoir à Mme le Maire** pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**AINSI** Fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

Marilyse RIVIERE



Ont signé au Registre des membres présents :



Handwritten signatures of council members, including initials 'AB' and 'MG', and a signature for 'Pour M. Bigou'.

Mme Mendoza Nani Claude  
Secrétaire de Séance



DEPARTEMENT DE L'AUDE  
COMMUNE DE TOURNISSAN



**SYNTHESE BREVE  
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023  
en M 49**

**Commune de Tournissan**

**Population Insee : 277 h**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGT) et notamment l'article L 2222-3

Le CFU (Compte Financier Unique) se substitue au compte administratif et au Compte de gestion.

Le CFU présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au Comptable Public.

Cette synthèse vient préciser la présentation des résultats 2023 qui sera communiquée en conseil municipal au cours de la séance du 28 mars 2024 . et sera jointe à la délibération par laquelle le Conseil municipal sera invité à approuver la gestion 2023 et l'affectation des résultats. Elle sera accessible sur le site de la Commune et pourra être consultée sur simple demande au secrétariat de Mairie aux heures d'ouverture au public.

**I – Synthèse des opérations comptables enregistrées en 2023 -Résultats Budgétaires et Affectation du Résultat 2023**

. Les recettes d'exploitation (réelles et d'ordre)

Le montant des recettes d'exploitation réalisées en 2023 s'élève à 50 576,93 E

. Les dépenses d'exploitation (réelles et d'ordre)

Le montant des dépenses d'exploitation enregistré en 2023 s'élève à 40 668,99 E

La section d'exploitation présente donc un résultat comptable 2023 positif : 9 907,94 E

. Les dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement de l'exercice 2023 s'élève à 53 600,82 E

. Les recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement de l'exercice 2023 s'élève à 40 668,99 E

La section d'investissement présente un résultat comptable de l'exercice 2023 positif : 698,27 E

- Restes à réaliser 2023 : néant

**RESULTATS BUDGETAIRES ET AFFECTATION DU RESULTAT Année 2023 :**

|   |                     |
|---|---------------------|
| -En investissement : un Résultat antérieur reporté 2022 : | -12 899,69 E        |
| Solde investissement déficit 2023                         | : 12 201,42 E       |
| -En Exploitation : un Résultat antérieur reporté 2022 :   | 6 448,79 E          |
| Pour 2023 un besoin de financement au 1068                | : 12 201,42 E       |
| Excédent de résultat de fonctionnement                    | : <b>4 155,31 E</b> |

**II Exécution Budgétaire :****- Les Dépenses d'exploitation**

Les dépenses d'exploitation de 2023

-dans le chapitre O11 charges à caractère général :

- frais de SATESE de 552,12 E

- les intérêts d'emprunts : 7 335,23 E

Opérations d'ordre budgétaire :

Les dotations aux amortissements d'un montant de 32 749 E

au chap 042 dépenses exploitation et au chap 040 Recettes Investissement

Les subventions aux amortissements d'un montant de 20 577,55 E

au chap 040 en dépenses investissement et en exploitation recettes au chap 042

**- Les Recettes d'exploitation de 2023 :**-Les Redevances eau et assainissement versées par Veolia d'un montant de 29 594,38 E  
au chapitre 75Les recettes des Abonnements colonne eau d'un montant de 405 Euros sont inscrites au  
Chapitre 70**- Les dépenses d'Investissement 2023**

- Le Raccordement Colonne remplissage OP. 114 d'un montant de 4 637,87 E au chapitre 23

- le montant du capital des emprunts d'un montant de : 19 735,00 E

